

<p>D 22-91</p> <p>APPROBATION DES RÈGLEMENTS DU MARCHÉ DE HOULGATE (INTÉRIEUR SOUS LES HALLES ET EXTÉRIEUR).</p> <p>Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L’an deux mille vingt-deux, le vingt-six juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Nathalie MAHIER : pouvoir donné à Céline VOISIN Joanna DE KERGORLAY</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	---

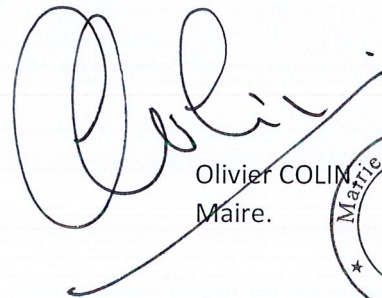
Laurent LAEMLÉ présente aux membres de l’assemblée délibérante les projets de règlements du marché de Houlgate (marché sous les halles / marché extérieur), lesquels ont été étudiés par les élus référents, la placière notamment et soumis pour avis à la Présidente du syndicat des marchés de France qui a validé les propositions.

Laurent LAEMLÉ présente les termes des 2 règlements (cf. documents en pièces jointes).
Ceux-ci entreront en vigueur le 1^{er} août 2022.

Après avoir entendu l’exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l’unanimité :

- D’approuver les règlements du marché de Houlgate, annexés à la présente délibération ;
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour copie conforme,


Olivier COLIN
Maire.

